

« public, qui doit régner *solemnellement* pendant l'exécution de cette grande mesure, est confié au zèle et au patriotisme de la garde nationale et à la sagesse du peuple. Ceux qui le troubleraient sont les ennemis de la république. »

Grâce à cet emphatique proclamation, le fort Saint-Jean fut sauvé ; mais les officiers du génie, commis pour diriger les travaux, furent bientôt obligés de se retirer devant l'indiscipline des démolisseurs. Une immense quantité de gens de la campagne étaient arrivés, dans l'espérance d'un salaire élevé et facile à gagner. Le commissaire du gouvernement, effrayé lui-même du désordre, publia un second arrêté : « L'empressement des citoyens pour démolir les fortifications a amené à la Croix-Rousse une affluence tellement considérable, qu'il y a eu nécessité de suspendre ces démolitions pour empêcher les accidents. Les citoyens de la Croix-Rousse qui ont réclamé la chute de ces fortifications, demandent aujourd'hui l'honneur de les démolir eux-mêmes, par dévouement à la république. Cette démolition ne comportant que trois jours de travail pour deux cents hommes au plus, il y a nécessité d'ouvrir ailleurs des ateliers de travail. Ces ateliers seront incessamment ouverts ; déjà des mesures sont prises pour cela. Nous invitons tous les citoyens de la campagne à retourner à leurs travaux ordinaires : ils seront mieux rétribués, et leurs frères de la ville pourront obtenir le travail qu'ils réclament justement. »

On se rappelle que, dans les ateliers républicains, on n'aimait pas à se donner beaucoup de peine : les trois jours nécessaires pour l'entière démolition durèrent si